12e ANNEE. — N° 603 PARAIT LE SAMEDI 22 Août 1896

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

GÉNÉREUX OU ÉPUISÉ

Voici l'inquiétude émue qu'exprime Madame ADAM dans la *Nouvelle Revue* du 15 août, *Lettre sur la politique extérieure*, à propos de la situation de l'Espagne et du conflit Cubain.

Le peuple espagnol, toujours prêt à donner sa vie, à la jouer même lorsqu'il s'agit de défense ou d'honneur, se laisse acculer à une situation où l'honneur ni la défense ne sont en jeu. Cependant, par on ne sait quelle fausse conception de sa dignité, il s'épuise, pour finalement prendre, en désespoir de cause, les résolutions qu'il pourrait prendre sur l'heure avec une fierté généreuse.

Le gouffre ouvert de Cuba se creuse chaque jour davantage. Cuba, l'antique colonie, victime d'un conservatisme étroit, sans cesse révoltée, a refusé une fois de plus de subir l'excessive et ruineuse tyrannie de la métropole ; ruine pour ruine, elle a préféré celle sur le chemin de laquelle on peut saisir des libertés.

Par la prière ou par le sang, ces libertés, elles les a sans cesse ou revindiquées ou sollicitées.

La réaction en Espagne les lui a toujours refusées. Et si plusieurs fois, contraints par les résistances de l'île, héroïque comme la race dont sa race est issue, le conservatisme a promis des réformes, le don de libertés, il a toujours faussé et repris sa parole et ses promesses.

Aujourd'hui Cuba exaspérée combat pour son indépendance complète. L'Espagne, dans la lutte fraticide, sacrifie jour par jour ses ressources et la vie de ses fils dans une lutte sans issue.

Les États-Unis, par la voix de leur président, se sont effacés pour ne pas donner à la réaction espagnole une arme nationale dans une guerre civile.

M. Casanova répète à satiété : « Que l'île se soumette ou se laisse vaincre, et nous la libérerons ensuite dans la mesure de notre vouloir. »

Mais comment Cuba pourrait-elle croire à la parole conservatrice après les engagements pris tant de fois et toujours rompus ?

Cuba se laissera ensevelir dans la ruine, sachant qu'elle entraîne l'Espagne dans cet ensevélissement.

Un seul moyen reste à l'Espagne de ne pascombattre jusqu'à épuisement total et peut-être de garder l'île-sœur ; c'est cet élan qui courbe toutes les résistances des inimités de race, c'est la générosité.

JULIETTE ADAM

Un Ressucité

Pendez-vous, monsieur le Directeur. J'ai fait une brillante découverte et vous n'y étiez pas ! J'ai mis les yeux sur... devinez qui ou quoi ? Je vous le donne en cent, mettons mille, j'ai trouvé.. . J'ai rencontré le plumitif que tant vous cherchez, le chroniqueur qui se bat les flancs pour avoir de l'esprit et n'a d'autre esprit que de s'en croire. Vous n'y êtes pas ? Eh bien, Oui, MARIUS SEGUR, ce farceur qui lâche si bien amis, journal et abonnés,

On le croyait en voyage, en quête de châteaux en Espagne, giboyant aux aventures ; emporté avec Angélique sur les ailes de l'hippogriffe dans les plaines céleste de l'azur ; enivré de délices dans les jardins d'Armides ; ravi par la voix mélodieuse d'une blonde Lorély dans son palais cristallin au fond des eaux bleues ; ou comme Tannhauser dans une extase sans fin au fond de la montagne de Vénus. Ah ! bien oui, le traître ! Il dormait comme Tityre au pied d'un hêtre touffu,

— « Té, mon bon me dit-il, je suis de Marseille, je fais ma sieste.. un peu longue. Il est si bon de dormir. Comme Epiménide, J'ensevelis dans le sommeil l'ennui et le dégoût du contact dit humain, parce qu'il est inhumain »

Et il riait, le sans cœur. Il se mit à parler avec verve, et si gaiment, de Sisteron, des amitiés, du Directeur et du carré de papier noirci par l'encre non sympathique, que force a été de rire avec lui, de lui serrer la main, enfin de lui promettre de vous annoncer sa résurrection et son émancipation, son affection et son union éternelle, jusqu'à ce que mort s'en suive, avec *Sisteron-Journal*.

Vous connaissez l'homme. Il n'est jamais sérieux, il rit toujours. Faut-il le prendre au sérieux ? Faites comme moi, pêchere, écoutez-le, riez et croyez-le. Il est brave au fond, pauvre lui !

Votre fidèle abonné,
Clément COCONAS.

CHRONIQUE MARSEILLAISE

Cher Directeur, aimables abonnés.

Je rougis, je balbutie, je me gratte le crâne, comme l'écolier pris en faute. Heureusement M. Clément Coconas a été clément, sincère et amical dans ses légitimes appréciations. Béni soit l'aimable précurseur qui prépare les voies du retour et de la rentrée au logis du redacteur prodigue. Tuera-t-on le veau gras ? En attendant, gloire à Coconas, au plus haut des *Mourres*, et paix dans les journaux aux plumes de bonne volonté.

* * *

Mon Parisien m'entraîne, me remorque et parle. Il tient le dé, par instant nous dialoguons.

L'espace étant le lieu des corps, je ne croyais au vide que dans les bouteilles bues. Comme on se trompe ! Je l'ai éprouvé, un soir à dix heures et demi dans le beau quartier du grand Théâtre si richement habité, si follement fréquenté. Pas un passant, pas un promeneur, pas une âme en peine, pas un chat, rien, rien : le pavé bleuissant à l'électricité, le désert et le vide silencieux et froid. Je ne reviens pas de la surprise. Comment une solitude pareille, à pareille heure, dans la « seconde ville de France », à Marseille aux 500.000 habitants ?

— Mais c'est très simple. La police procède à ses exploits et se couvre de gloire La population qui ne dort pas et qui cherche à batifoler, fuit, se cache et le mouvement disparait. Les sergents de ville intelligents et intrépides opèrent des razzias humaines.

— Pour assurer la sécurité et la vie des passants ?

Allons donc ! Messieurs les assassins peuvent sans crainte vaquer à leurs opérations. Contre eux, la police n'est pas en nombre ; elle est insuffisante.

— Alors c'est pour assainir la voie publique et la purifier en faisant circuler l'air moral ?

— Pas le moins du monde. Les Bars-Avaloires étalent impunément à la lumière du gaz le bruyant scandale de leur obscénité. La vertu des agents ne s'en effarouche guère, elle a les yeux bandés par la ceinture de Vénus. Mais voici quelques pauvres filles qui arpentent le trottoir et émaillent de leurs toilettes la grise monotonie de la rue silencieuse, sans autre hardiesse qu'un bonjour timide au passant attardé. Soudain, la oudeur de la police frémit. « Et la décence, rugit-elle ! Faisons régner la décence. » Et voilà ; et les soldats surgissent comme les soldats sous les pieds de Pompée ; et ils sont en nombre ; et ils vont par essaim, manœuvrant avec une habiletée consommée, comme des preux, pour arrêter. . des pauvres filles soumises.

— Et pourquoi ?

— Parce qu'elles pratiquent, et sans doute pour leur faciliter, au dépôt, le moyen de pratiquer l'innofensif métier que la police les autorise à exercer. On les soumet à trois jours d'oisiveté et de chomage : et, pour se désaltérer, le vertueux robinet d'eau municipale ; les nuits sur l'ustensile en planches décoré du nom de lit de camp, et sans couverture pour préserver des morsures du froid

— Brave police ! Vive ta logique et ton bon sens rare ! Les raffles de femmes font la joie des voleurs et des assassins. Ils ont le champ libre. Et voilà qu'ingénieuse et triomphante, tu rentres à ton Capitole avec une suite brillante de 35 hommes, excellente capture ; et de 41 femmes, pitoyable prise.

* * *

La police devrait méditer le mot du P. Garasse, jésuite ardent, dénonciateur haineux de Théophile de Viaud, persécuteur de St-Cyran, écrivain folâtre, esprit facétieux. Il écrivait en 1625 : « Il en est des métaphores comme des femmes, c'est un mal nécessaire.

* * *

A Marseille, je n'ose plus marcher dans la rue. Ici, un passant pressé vous coudoie, vous heurte. A Paris, il dirait pardon. Chez vous, il file content de lui, sans souffler mot. Là, un autre marcheur pressé vous devance et vient se planter devant vous, ses talons à la pointe de vos souliers, et il s'y dandine étalant ses grâces. Voici une autre humeur urbaine. Elle presse le pas, vous croise ; son épaule choque votre poitrine et il passe pour choquer sur son passage. Et il faut subir, et il faut avaler ces aménités: Un mot exciterait une tempête de vociférations, une éruption d'invectives. Et toute bouche parlant provençal vous traiterait de *fada*. Ces gentillesses inconnues ailleurs fleurissent aimables dans la « *deuxième* ville de France » ; c'est l'atticisme de l'Athènes des Gaules.

* * *

Ici tous les cochers sont les rois des pavés. Ils trônent sur le siège en planche ou rembourré de cuir de leur char-à-banc, fiacre de place, coupé de maître ou cabriolet, guides en main, fouer pour sceptre. Ils lancent de leur gosier démocratique le *hop !* du commandement. Et ils fendent l'espace.

Comme un de ces potentats de la rue fendait sur les douze mètres béants de la place Estrangin-Pastre, un petit enfant longeait le trottoir de la Banque de France encombré de causeurs fortement occupés à crier en gesticulant. Vous croyez peut-être qu'une légère pression sur la bride va dévier le cheval ? Vous ne connaissez pas le despote. Il est rectiligne. Au piéton de se garer, lui va tout droit. L'être humain pour lui n'est pas un obstacle. Le petit enfant faillit en faire l'épreuve. Il se sauva, grâce à l'agilité et au bonheur de son âge. Et le meneur de véhicules, brandissant son titre de noblesse et le faisant claquer, filait rapide. Pour un rien il eut chanté comme dans les *Mousquetaires de la Reine :*

Hop ! Ecartez-vous faites place
A Monseigneur le Duc de Fouet.

* * *

En me promenant dans Marseille, il m'arrive de me demander : « Suis-je à la campagne ou dans une grande ville ? » Les trottoirs sont impraticables aux piétons. Hommes et femmes on s'y installe pour prendre le frais, causer sérieusement, debout, ou se carrant sur une chaise. Comment circuler ? Hop ! crie le cocher et du fouet il montre le trottoir. Il a raison. Mais le trottoir est occupé par les locataires du rez-de-chaussée qui en disposent en maîtres souverains, étroit ou large. Fait-on mieux au village ? Les commères y fourmillent moins, mais aussi la chaussée est plus libre.

Voici une rue neuve, à propreté douteuse, comme toutes vos rues. Les maisons y sont émaillées de hardes séchant aux fenêtres. Cette maison est belle avec son balcon et sa façade en pierre ouvrée, ciselée ornée. Eh bien, elle est tapissée de linge et diaprée de nippes par les habitants qui installent à chaque croisée un étendage. C'est un séchoir.

Les bonnes sanpoudrent gaillardement les passants des ordures de leurs tapis. Elles les secouent dans la rue comme en plein champ, Pourquoi se gêner, pêchère !

* * *

Je passais dans un quartier silencieusement aristocratique ; aux belles maisons richement habitées, soigneusement isolées du mouvement et du bruit du commerce et de la circulation. On s'y entend respirer. Une belle jeune fille, superbe de toilette, sortait accompagnée de sa duègne, Elle laisse choir un gant. Une brave femme du peuple l'avertit et s'empresse d'accourir pour le ramasser. La belle jeune fille, superbe de toilette, la devance et munie de son gant reprend sa marche, muette, fière et hautaine. Pas le moindre merci de la voix, du sourire, ou du geste. Rien. La dédaigneuse indifférence. Qui vaut le mieux ? La belle fille à la superbe toilette se croit distinguée ; la femme du peuple est bonne ; elle a du cœur.

* * *

A Marseille, charmante à habiter, avec ta mer bleue, la beauté de ton ciel et la douceur de ton climat. Tu brillerais ravissante, si tu trouvais un administrateur ! Tu serais la « Perle de la Méditerranée. »

MARIUS SEGUR.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

—)o(—

Conseil Municipal. — Session d'Août. Compte-rendu sommaire.

Présidence de M. L. Latil, maire.

Presque tous les Conseillers sont présents.

Le Conseil renouvelle les pouvoirs de MM. L. Blanc et Silvestre, comme membres de la Commission des Hospices et de MM. Lieutier Louis et Lieutier Gabriel, comme membres du Bureau de Bienfaisance.

— Le Conseil règle les honoraires de Me Charnier, ex-avoué de la commune.

— Les propositions de MM. les Ingénieurs relatives à une augmentation du contingent pour le service des chemins vicinaux, sont repoussées, attendu que depuis deux ou trois ans deux postes nouveaux de cantonniers communaux ont été créés.

— Les demandes présentées par MM. Bontoux et Garcin, relatives à des locations de terrains, sont renvoyées à l'examen de la Commission compétente.

— Avis favorable pour la création d'un Syndicat de défense contre les corrosions de la Durance, au quartier des Près Haut.

— Le Maire est autorisé à acquérir la parcelle Rolland pour permettre l'établissement d'un chemin d'accès au cimetière, plus régulier pour les voitures.

— Le Conseil émet un vœu énergique pour que la prime à la sériciculture soit maintenue.

— Le Conseil exprime l'avis que la recette buraliste soit détachée de la recette entrepôt et formel un bureau spécial, de façon à faciliter les formalités de déclarations.

— La moitié de la dépense pour l'installation d'ateliers au Collège sera supportée par la ville, à la condition que l'Etat supportera l'autre moitié.

© VILLE DE SISTERON

Bureau de Bienfaisance et Hospices. — Les comptes présentés par les Conseils d'administration de ces établissements sont approuvés.

Chasse au Poste. — Le Conseil demande de la façon la plus énergique que la chasse au poste, pour les petits oiseaux, soit prohibée de la façon la plus absolue, et que des mesures rigoureuses soient prises pour protéger les nichées.

— Demande que la barraque qui masque l'entrée de la ville soit enlevée par l'administration des Ponts-et-Chaussés.

— Demande que les poteaux télégraphiques placés entre la route de Noyers et la route Nationale, soient reculés de trois ou quatre mètres pour permettre le nivellement.

— Création d'une borne fontaine au Rieu.

— Avis favorable a diverses demandes pour soutien de famille.

La séance est levée à minuit.

—)o(—

Passage de troupe — Un Bataillon du 61e Régiment d'infanterie, fort de un Oficier supérieur, dix Officiers, cinq adjudants, quatre cent cinq hommes de troupe et 16 chevaux, venant de Privas seras de passage dans notre ville, *Jeudi* prochain, 27 Août,

Ces troupes seront logées chez l'habitant et n'auront pas séjour.

—)o(--

Répétitions.— Pendant les vacances Latin, Grec, Français et Allemand.

S'adresser à M. LAVERGNE, professeur au Collège.

--)o(--

Tous les Dimanches au Café Clergue.
GLACES et SORBETS

ÉTAT CIVIL

du 14 au 21 Août 1896

NAISSANCES

Clément Héléne

MARIAGES

Néant.

Décès

Blanc, Silvain Edouard Désiré, 2 ans.

REVUE FINANCIÈRE

La liquidation de quinzaine, qui avait donné un semblant d'activité, est terminée et le marché retombe dans le marasme. Le 3 0|0 varie entre 109.10 et 105.75 ; le 3 1|2 0|0 se traite à 105 45.

Sur les fonds étrangers, la tendance est ferme : Serbe unitié 66, Roumain 87.35, Ottomane 1896 430.

On recherche le Crédit Foncier à 650, le Comptoir National D'Escompte à 571, la Société Générale à 511.

Le Bec Auer oscille de 1300 à 1290.

Le marché des actions de Tkwibouly est très animé ; on fonde de grandes espérances sur cette affaire qui promet de donner les mêmes résultats que les entreprises similaires plus prospéres de la Russie

Très grande fermeté des titres de la Société J. Casse et fils à 30 l'action de Préférence et à 27.50 l'action ordinaire.

Le dernier courrier du Transvaal annonce que du 1er au 11 Juillet les travaux à la mine Marie-Louise avaient avancé comme suit : de 28, 1|2 au fonçage, de 74' dans les galeries et de 41' aux Travers-bancs.

Les Chemins Français font preuve de fermeté.

Information Financière.— Le Ier tirage des Bons à Lots de l'Esposition de 1900 qui comporte un gros lot de 500.000 francs a lieu le 25 Août, c'est-à-dire dans cinq jours. Les titres définitifs sont délivrés partout en échange des récépissés, et les souscripteur feront bien de ne pas attendre le 25 août pour les retirer s'ils ne veulent par être frustrés de leur droit au tirage. Ajoutons qu'il reste fort peu de Bons disponibles.

Exposition Nationale Suisse à Genève

A l'occasion de l'Exposition qui aura lieu à Genève du 1er Mai au 15 Octobre 1896, des billets d'aller et retour de toutes classes, et à prix réduits, valables 30 jours, seront délivrés par toutes les gares du réseau P.L.M., à partir du 25 Avril jusqu'au 15 Octobre.

La validité de ces billets pourra être prolongée de deux fois 15 jours, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un suplément égal au 10 0|0 du prix des billets. Les billets d'aller et retour délivrés de Paris pour Genève, à partir du 15 Mai jusqu'au 30 Septembre, seront-valables 40 jours.

Sommaire de la "Nouvelle Revue"

DU NUNÉRO DU 15 AOUT 1896

PAGES COURTES : Robert de Souza, Chekr Ganem, Mme Andrée Tery, Émile Villard, Louis Latourette.

F. MISTRAL. *Le poème du rhône, (chants IX et X.)*

JULES SIMON. *Jules Simon maître d'etudes.*

PRINCE VALORI. *Ressouvenirs de la Fronde.*

OLAVEIRA LIMA. *Sept ans de République au Brésil (II et fin),*

J. HESS. *Un poète Eyba. (fin)*

GEOGES BEAUME. *La rue Saint-Jean et le moulin (III).*

A. FOCK. *Orient contre Occident.*

JEAN DEHEMMES. *Les Momidjis sont rouges.*

MADAME JULIETTE ADAM. *Lettres sur la politique extérieure.*

LA QUINZAINE

Décentralisation :

Les provinces. — Comté de Nice, Toulousain, Bretagne, Gascogne, Auvergne, Languedoc. Lorraine, Normandie, Flandre, Algérie.

Etranger : Christian Schefer.

L'Armée : Colonel X. — *La Marine :* Commandant Z. — *Colonies :* J.-Bernard d'Attanoux. — *Parlement :* A. Descubes, député.— *Critique littéraire :* E. Ledrain. — *Critique musicale :* Louis Gallet. — *Critique dramatique :* Marcel Fouquier. — *Sciences :* Stanislas Meunier. — *Agriculture :* Georges Couanon. — *Finances :* Ch. Géhelle.

Bibliographie, Sport, Carnet mondain, Mode.

Jeune HOMME 30 ans. possédant de 6 à 7000 francs épouserait jeune fille sans dot mais d'honnête famille. S'adresser à M. Louis Brémond propriétaire à Sisteron.

CHEMINS DE FER

De Paris a Lyon et à la Méditerrannée

Bains de Mer de la Méditérranée

Billets d'aller et retour valables 33 jours — Billets indivipuels et collectifs de famille.

Il est délivré, du 1er Juin au 15 Septembre de chaque année, des billets d'aller et retour de *Bains de Mer.* de 1ère, 2e, et 3e classe, à pirix réduits, pour les stations balnéaires suivantes : Aigues-Mortes, Antibes, Bandol Beaulieu, Cannes, Golfe-Juan, Vallauris, Hyéres, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, St. Raphaël, Toulon, et Villefranche-sur-Mer.

Ces billets sont émis dans toutes les gares du résau P.L.M. et doi ent comporter un parcours minimum de300 kilomètres aller et retour.

PRIX : Le prix des billets et calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barême faisant ressortir des réductions importantes pour les billets individuels, ces réductions peuvent s'élever à 5 0|0 pour les billets de famille.

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique: 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

S' trouve à Sisteron chez M. H. REBATTU, Mercerie-Parfumerie rue Porte de Provence.

LIBRAIRIE - PAPETERIE

ASTIER FILS

A SISTERON, *Place de l'Horloge*

M. ASTIER Fils a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir une Bibliothèque de Volumes pour la location.

Par suite d'une combinaison, les volumes lus seront constamment renouvelés. Les lecteurs trouveront ainsi, un choix d'ouvrages toujours nouveau : *Romans, Actualités, Voyages, etc.*

La location ou l'abonnement sont flxés à un prix très minime.

Dépot de lettres mobiles pour Écritaux instantanés.

Les photogpaphes et amateurs trouveront également chez M. Astier, des plaques, papier, cartons et produits divers pour la Photographie. (Tarif de fabrique).

Savon des Princes du Congo

Le plus parfumé des savons de toilette.
3 Grands-Prix, 20 Médailles d'Or.

Étude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
PAR LICITATION

Il sera procédé le VINGT-UN SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt-seize, devant M. GIRARD, juge-commissaire, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au palais de justice à Sisteron, à NEUF HEURES DU MATIN, à la vente aux enchères publiques des Immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la Commune de Sisteron, Canton de Sisteron, arrondissement de Sisteron, département des Basses-Alpes.

DÉSIGNATION
des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

Maison, sise à Sisteron, rue de Provence, avec toutes ses attenances et dépendances, confrontant : du levant, la rue du Jalet ; du nord, Urbain Ferrand ; du couchant, la rue de Provence, portée au cadastre sous les numéros 1129, 1129p., section G. Au rez-de-chaussée de cette maison se trouve un café, au-dessus duquel se trouvent trois étages.

Mise à Prix : Quinze mille francs, ci . . . . . **15,000 fr.**

DEUXIÈME LOT

Petit Domaine, Propriété d'Agrément, sis sur le territoire de la commune de Sisteron, au quartier des Plantiers, en nature de vignes, terres, labours, bois, taillis, jardin, avec maison de maître et habitation pour le fermier, avec toutes ses attenances et dépendances, fontaine, porté au cadastre de la commune de Sisteron sous les numéros 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 169, 170 de la section D, d'une contenance cadastrale de deux hectares soixante-quatorze ares quatre-vingt-dix-sept centiares, et d'un revenu cadastral de quatre vingt-quatre francs trente-six centimes, confrontant dans son ensemble : du nord, Galici et Vollaire ; du midi, Donzion et Coste ; du levant, chemin et Chauvet, ancien notaire ; du nord, Colomb.

Mise à Prix : Cinq mille francs, ci . . . . . **5,000 fr.**

L'usufruit de cet immeuble appartient, sa vie durant, à Madame Marie-Victoire VIVIAN, veuve de M. Toussaint-Auguste-Maurice-Noguier De MALIJAY.

En conséquence la nue propriété est seule exposée en vente,

Ces immeubles dépendent de la succession de M. Toussaint-Auguste-Maurice-Noguier De Malijay, en son vivant propriétaire domicilié et demeurant à Sisteron.

La vente en a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Sisteron, en date du vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-seize.

A la requête de Madame Isabelle-Marie-Louise DE MALIJAY, demeurant à Cannes, épouse de M. Antoine ROLLAND juge de Paix du Canton de Pavilly, de son mari assistée et autorisée, et du dit M. Rolland en qualité de mari, ayant, pour avoué Me Gaston BEINET.

Contre : 1° Madame Marie De Malijay, en religion sœur Antoine de St-Joseph, religieuse de l'ordre des sœurs Trinitaires de Valence (Drôme), demeurant a Relizane (Algérie) ; 2° Madame Marie-Thérèse-Elisabeth-Albertine De Malijay, en religion sœur Thérése-Albertine, demeurant à Toulon, faubourg du Mourillon, boulevard Grignand n° 17 ; 3° Madame Suzane De Malijay, en religion sœur Marie Thérèse, domiciliée et demeurant à Lambesc ; 4° Madame Marie-Claire De Malijay, religieuse des sœurs de la Retraite Chrétienne, demeurant à Marseille, quartier de Saint-Barnabé ; 5° Mademoiselle Hélène de Malijay, sans profession, domicilié et demeurant à Sisteron ; 6° M. Casimir Chanssaud, menuisier, en sa qualité de tuteur *ad hoc* des mineurs Joseph-Henri De Malijay, Adrien de Malijay et Marie-Marguerite De Malijay, le dit M. Chanssaud et les mineurs domiciliés et demeurant à Sisteron ; 7° Madame Marie-Victoire Vivian, sans profession, domiciliée et demeurant à Sisteron, veuve de M. Toussaint-Auguste-Maurice-Noguier De Malijay, vivant rentier, domicilié et demeurant à Sisteron ; 8° M. Noël-Toussaint De Malijay, professeur de sciences à l'institut Valsalie à Turin, y domicilié et demeurant ; 9° Madame Jeanne-Valérie-Flavie-Madeleine de Malijay, veuve de Barruel, sans profession, demeurant et domiciliée à Marseille, rue Barthélemy, n° 41 ; Tous défendeurs ayant pour avoué Me GASSIER.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

En présence de M. Peignon, capitaine en retraite, domicilié et demeurant à Sisteron, subrogé-tuteur des dites mineures ou lui dûment appelé.

Sisteron, le vingt août mil huit cent quatre-vingt-seize.

Ponr extrait :
Gaston BEINET

Enregistré à Sisteron, le vingt août mil huit cent quatre-uingt-seize, folio 47, case 13. Reçu un franc quatre-vingt-huit ceniimes, décimes compris.

SILVESTRE

Étude de Me Charles BONTOUX,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses Alpes)
Successeur de Me CHARNIER.

VENTE
Par Expropriation

Il sera procédé le Lundi vingt-un septembre prochain, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au palais de justice de la dite ville, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, situé sur le territoire de la commune de Château-Arnoux, canton de Volonne, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

LOT UNIQUE

Maison située au village de Château-Arnoux au quartier de l'Eglise, composée d'écurie, chambre à coucher, cuisine et galetas, confrontant du levant la ruelle, du midi Allard, du nord ruelle et Richaud et du couchant la rue de l'Eglise, numéro 87, 87p. bis du plan cadastral.

Mise à prix : Deux cent francs ci. . . . . 200 fr,

Cet Immeuble a éié saisi à la requête de M Victor DRIVOY, propriétaire demeurant et domicilié à Chateau-Arnoux, ayant pour avoué Me Charles BONTOUX. Contre : Maurel Fréderic, maréchal-ferrant, demeurant et domlcilié à Château-Arnoux.

Suivant procès-verbal de Etienne, huissier à Volonne en date du vingt-quatre juin mil huit huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 42 n° 6.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles, pour raison d'hypothèque légale, devront réquérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclusion.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles BONTOUX, avoué à Sisteron, constitué pour le créancier poursuivant.

Pour extrait :
L'Avoué Poursuivant,
Ch. BONTOUX,

Enregistré à Sisteron, le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-seize, folio 47, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

SILVESTRE.

© VILLE DE SISTERON

Étude de Me Gaston BEINET,

AVOCAT-AVOUÉ

SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE

PAR SURENCHÈRE

Il sera procédé le *SEPT Septembre* mil huit cent quatre-vingt-seize, à *neuf heures du matin*, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, devant M. GIRARD, juge-commissaire, à la vente des immeubles ci-après désignés, situés sur sur le territoire de la commune de Noyers, canton de Noyers, arrondissement de SISTERON (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

1° Maison d'habitation appelée Le Riou, quartier du Chênebatte, portée au cadastre sous le numéro 361 section D, avec ses attenances et dépendances ;

2° Aire à fouler le Blé, numéros 559 et 560 du plan ;

3° Terre labourable et vague appelée Sous Baille Gros, Champ de Maison et Champ de Noirtre, numéros 531, 558, 530p., 534, 565, 564, 532 et 533p. du plan, section D ;

4· Labour et vague appelé Le Clot, numéros 520p. et 521p., section D ;

5· Vague appelé Le Clot, numéros 512 et 519, section D ;

6· Labour et vague appelé Fonts Jouisse, numéros 513, 514, 515, section D ;

7· Labour, pré et vague, appelé Le Barda, numéros 591, 592, 594, 595, section D ;

8· Labour et gravier appelé Le Barda, numéro 596 du plan, section D ;

9· Portion indivise d'un vague appelé Font de Bélaou, numéro 323, section D ;

10· Labour et vague dit Le Prieuré, numéros 244, 240, 241, 242, 243, section D ;

11· Vague et arbres appelé La Traverse, numéro 616, section D ;

12· Vague et arbres dit Aco d'Aou Cardaïré, numéro 679, section D ;

13· Bois taillis dit Bao Parpin, numéro 659, section D ;

14· Labour et pré, quartier de la Tranchée, numéros 955, 956p., 953p., section D ;

15· Labour arrosable quartier de La Prise, numéro 1001p. section D ;

16· Vague, buis et chênes appelé Clot du Jas, numéro 600, section C ;

17· Bois taillis et chênes, appelé Clot d'Auzias, numéro 599 section C ;

18· Pré et vague, appelé Pellegrine, numéros 787, 788, section C ;

19· Vague, même lieu, numéro 683, section C ;

20· Labour et vague, dit champ de la Bataille, numéros 385, 386, 387, 388 section D ;

21· Labour et vague, appelé Champ sous les Gravières, numéro 383, section D ;

22· Vague lieu dit La Lozière, numéros 1160, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1149 bis, section D ;

23· Buissière appelée Gauderre, numéro 1127, section D.

Mise à Prix : Quatre mille six cent soixante-dix francs, ci.... 4.670 fr.

DEUXIÈME LOT

1· Maison au hameau de Baillegros, numéro 537, section D, avec ses attenances et dépendances, cave, écurie, etc. ;

2· Terre labourable et vague, appelée Champ de Volx, avec aire au midi, numéros 473, 474, 475, 476et 477, section D ;

3· Terre labourable et vague, appelée Sur Baille Gros, numéros 470p., 471, 472, 479 et 480 ;

4· Petite parcelle vague, autrefois labour, dite Champagné, numéro 391, section D ;

5· Vague, autrefois vigne et labour, appelé La Mémidiaire, numéros 485, 486, 487, section D ;

6· Vague, appelé Font de Téourr, numéros 481, 482, 494, 495, section D, contenant soixante-quinze ares soixante centiares ;

7· Vague dit Cachore, numéros 1110, 1111, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, section D ;

8· Vague, appelé Font du Teourri, numéros 1175 et 1176, section D ;

9· Vague, chênes épars, appelé Grand Vallon, numéros 1095 p., 1096p., 1097p., 1098p, section D ;

10 Vague, quartier de Moutas, numéros 1112, 1137, 1138, section D ;

11· Vague, appelé Le Moutas, numéro 1392, section D ;

12· Vague. dit Font Boude, numéro 1121, section D ;

13· Vague, buissière, appelé Bourbouilloux, numéros 1115, 1114, 1113, section D, ;

14· Labour complanté d'amandiers et vague appelé l'Adrech, numéros 1070, 1071, 1072, 1073, 1090 et 1091, section D ;

15· Labour complanté d'amandiers et vague, appelé l'Adrech, grandes vignes, numéros 1116 et 1117, section D ;

16· Vague et labour inculte, dit Clot de Reynier formé de partie des numéros 1092, 1093, 1094, section D ;

17· Vague, bruyère et chênes épars, appelé La Gorge, numéros 1048, 1049, 1049 bis, section D ;

18· Terre labourable et vague, appelée La Casse, numéros 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060 et 1061, section D ;

19· Terre labourable et vague, appelée Bédaïré, numéros 1053, 1054, section D ;

20· Parcelle labourable, quartier de l'Adrech, numéros 1037 et 1038, section D ;

21· Labour appelé Champ de Miège Source, numéro 1035, section D ;

22· Labour lieu dit La Tutelle, numéro 1036p., section D ;

23 Labour et gravier, dit La Petite Tutelle, numéros 1031, 1032, 1033, section D ;

24· Labour et vague dit la Tutelle, numéros 1020, 1021, 1022, section D ;

25· Pré et labour, appelé Font Jouisse, numéro 509 section D ;

26· Pré et poiriers, quartier de La Prise, numéro 998, section D ;

27 Labour arrosable, quartier de La Prise numéro 1003p., section D ;

28· Labour et arrosable, quartier de La Prise, numéro 1005, section D ;

29· Vague, appelé Chazal de Jouve, numéros 575, 595, section C ;

30· Vague et bois de hêtres, numéro 593 section C ;

31· Bois, taillis, chênes, appelé Le Pousterlon, numéro 609 section C.

Mise a Prix : Quatre mille quatre-vingt-cinq francs, ci ..... 4.085 fr.

Ces Immeubles dépendent de la succession du sieur Joseph COUTEL, vivant, propriétaire à Noyers.

La vente en a été ordonnée par jugement du Tribunal, à la requête du sieur COUTEL Alphonse, sapeur-pompier à Marseille, ayant pour avoué Me Gaston BEINET ;

Contre : COUTEL Joseph, COUTEL Marcel, dame COUTEL, épouse Hippolyte CHAUVET et le dit Chauvet, en qualité de mari, tous domiciliés à Noyers ; la dame Emma COUTEL, épouse de Victorin RICHAUD, domicilié à Salignac, et le dit Richaud en qualité de mari, ayant pour avoué Me GASSIER.

A l'audience du douze août dernier, ces immeubles ont été adjugés à Me GASSIER, avoué, pour le compte de Marcel Coutel. Ils ont été surenchéris par le sieur Alphonse Coutel, co-licitant sus-nommé, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Ils seront revendus aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du tribunal, où les dits immeubles sont plus amplement désignés avec leur contenance ainsi que sur les premières affiches, et en outre à la charge des frais de la surenchère.

Sisteron le 18 Août 1996.

Gaston BEINET

Enrégistré à Sisteron le dix-huit août 1896 folio 47 case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris

Signé : SILVESTRE.

Étude

de Mre Gaston BEINET

Avocat-Avoué à Sisteron (B-A)

Extrait d'un jugement de Divorce

D'un jugement rendu par défaut entre le sieur Pustel Joseph Benoni cultivateur domicilié et demeurant à Bayons, admis au bénéfice de l'Assistance Judiciaire, demandeur, et la dame Martin Eulalie, défenderesse, domiciliée de droit à Bayons, sans résidence connue, par le Tribunal civil de première instance de Sisteron le 27 Mai 1896 enregistré ; signifié à la dite dame par exploit de Boyers huissier à Turriers à ce commis, en date du trente Juillet 1896 enregistré.

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal prononce le divorce entre le sieur Pustel Joseph Benoni, cultivateur à Bayons, et la dame Martin Eulalie son épouse, au profit du dit Pustel.

Dit que le présent jugement sera rendu public dans les formes voulues par la loi et en ordonne la transcription sur les registres dë l'État-Civil de la commune de Bayons où se trouve l'acte de mariage des époux Pustel, et que mention en sera faite en marge de leur acte de mariage par M. le Maire de la dite commune, sur la signification du présent jugement.

Condamne la dame Pustel à tous les dépens de l'instance.

Pour extrait :

Gaston BEINET

La présente insertion est faite en vertu d'une d'une ordonance de M. le Président du dit Tribunal de Sisteron en date du onze août 1896, enregistré.

ÉTUDE

DE

M Auguste BASSAC, Notaire

à Sisteron (Basses-Alpes)

Adjudication Volontaire

Le DIMANCHE trente AOUT mil huit cent quatre vingt seize, à deux heures de l'après-midi à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me *BASSAC*, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après désignés. appartenant à Mademoiselle Clotilde ALLARD.

Désignation et Mises à Prix

1e Labour, Vigne et Pré

buartier de Sarrebosq, d'une contenance cadastrale de quarante trois ares quatre vingts centiares, touchant Féraud, le Canal, Manosque et Chemin.

Mise à prix : Deux cent francs ci 200fr

2o Terre labourable

quartier de Mardaric, contenant environ vingt huit ares, touchant Messieurs Fabre, Aillaud, Raymond et l'hospice.

Mise à prix: Quatre cents francs : . . . . . 400fr.

3o Labour arrosable et prè

quartier du plan de la Beaume, contenant environ cinquante et un ares, touchant Arnaud, Fine Marcellin et canal.

Mise à prix : six cents francs ci . . . . . 600fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mre BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges.

HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE

GARANTIE PURE

AUGUSTE BASTIDE

Propriétaire

à MANOSQUE (Basses-Alpes)

ETUDE

DE

Mre HEIRIÈS, Notaire

à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE VOLONTAIRE

Aux Enchères Publiques

Le DIMANCHE TRENTE AOUT mil huit cent quatre-vingt-seize, à deux heures et demi du soir, il sera procédé, dans l'étude et par le ministère de Me HEIRIÉS, notaire à Sisteron, à la vente aux enchères.

D'UNE MAISON

sise à Sisteron, rue de Provence, portée à la matrice cadastrale sous le numéro 243 p. de la section G, composée de trois petites caves en sous-sol ; d'un deuxième étage comprenant deux chambres sur le devant, une chambre obscure avec cuisine contigues et une chambre avec cuisine, salle à manger et cabinet sur le derrière, d'un troisième étage comprenant quatre pièces sur le devant et trois sur le derriére et d'un vaste galetas au dessus, confrontant : du levant et couchant, ruees ; du midi, Silvestre et du nord, Bertrand.

Mise à prix : cinq mille francs ci . . . . . 5.000 fr.

Cette maison appartient à Madame Marie Reynier, Veuve de M. Albin Guigues demeurant à Sisteron.

Pour les renseignement s'adresser à la venderesse ou à Me HEIRIES, dépositaire du cahier des charges.

A. HEIRIÈS, notaire.

Étude de Me Gaston BEINET,

AVOCAT-AVOUÈ

SISTERON (Basses-Alpes)

Extrait d'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par défaut entre la dame Bardonnenche Emilie sans profession, épouse judiciairement séparée de biens du sieur Azéma Léon, domiciliée et demeurant à Sisteron, admise au bénéfice de l'Assistance Judiciare, demanderesse, et le sieur Azéma Léon défendeur, sans domicile ni résidence connues, ex-chauffeur au chemin de fer, par le Tribunal civil de première instance, le trois Juin mil huit cent quatre-vingt-seize enregistré, signifié au dit sieur Azéma par exploit de Vieux, huissier à Sisteron à ce commis, en date du dix Juillet mil huit cent quatre vingt-seize enregistré.

Il a été extrait ce qui suit ;

Le Tribunal de Sisteron prononce le divorce entre le sieur Azéma Léon ex-chauffeur au chemin de fer et la dame Bardonnenche Emilie sans profession, son épouse au profit de cette dernière.

Dit que le présent jugement sera rendu public dans les formes prescrites par la loi et en ordonne les transcriptions sur les registres de l'État-Civil de la commune de Sisteron oú a été contracté le mariage, dit que mention en sera faite en marge de l'acte de mariage par M. le Maire de la dite commune sur la signification du jugement et la production des certificats exigés par l'article 252 du code pénal.

Condamne le sieur Azéma Léon aux dépens de l'instance.

Pour extrait :

Gaston BEINET

La présente insertion est faite en vertu d'un ordonnance de M. le Président du Tribunal de Sisteron en date du onze août mil-huit-cent-quatre vingt-seize, enregistré.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Étude de Me L. GASSIER, Avocat-Avoué à Sisteron (Basses-Alpes)

Vente de Biens de Mineurs

Il sera procédé le DIMANCHE VINGT SEPTEMBRE 1896, à 1 heure du soir, en la Salle de la Mairie à Authon, devant Me LABORDE, notaire à Saint-Geniez, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des Immeubles ci-après désignés, sis sur le terroir de la commune d'Authon.

DÉSIGNATION DES IMMMEUBLES A VENDRE

Tout un Domaine sis sur le territoire de la commune d'Authon, composé des parcelles désignées dans le Tableau ci-après :

DÉSIGNATION DU CADASTRE			NATURE des PARCELLES A VENDRE	SUPERFICIE			OBSERVATIONS
SECTION	NUMÉROS	CANTON ET LIEUX DITS		H.	A.	C.	
B	117	Le Perussier	Vague	1	70	90	
	118	Le Buisson	Labour		27	»»	
	124	La Brandominè	Vague	5	12	30	
	126	Les Casses	id.	2	68	30	
	128	Le Buisson	id.		83	80	
	129	id.	Labour		21	90	
	130	id.	Aride	1	04	71	
	131	id.	Labour	1	74	60	
	132	id.	Vague	3	67	30	
	133	Passéoul	Aride		78	20	
	134	id.	Vague	1	27	40	
	135	id.	id.	»	04	10	
	136	id.	id.	»	10	60	
	137	id.	Labour	4	70	»»	
	138	id.	id.	»	59	70	
	139	Le sous-chemin	Vague	»	08	20	
	140	id.	id.	»	10	50	
	141	id.	Pâture	»	19	40	
	142	Prés sous la Bastide	Labour	»	11	20	
	143	id.	Vag. cloaque	»	»»	62	
	144	id.	Pré		80	20	
	145	Pièce sous le Pré	Labour		77	70	
	146	id.	Sol de batim.		01	70	
	147	id.	Vague		04	50	
	148	id.	Bâtiment		02	90	
	149	Haute pièce	Labour		06	70	
	150	id.	Pré		18	»»	
	151	Buisson	Vague		07	»»	
	152	Terre sur le champ	Labour	1	12	»»	
	153	id.	Aride		30	40	
	154	Le Coulet	Labour		10	50	
	165	Le Colle	Vague	9	31	50	
	166	Baume de l'aze	id.		30	10	
	167	id.	Labour	1	22	70	
	168	id.	Vague		14	80	
	169	id.	id.		06	70	
	194	id.	Labour		77	50	
	195	id.	Vague		69	90	
	246	La Bruge	id.	1	27	50	
	247	id.	id.	1	20	30	
	248	id.	Labour		64	20	
	324	Lagnès	Vague		21	40	
	325	id.	Labour		86	20	
	326	id.	Vague		34	90	
	327	id.	Labour	1	81	20	
	328	id.	Vague		17	60	
	329	id.	id.		27	»»	
	330	id.	Labour		45	»»	
	331	Les Champons	Pâture		11	20	
	332	id.	Labour		18	60	
	333	id.	Pature		09	50	
	334	*Lagnès ou bois Resnard*	Vague	8	53	»»	
B	335	Lagnès	Labour	2	13	60	
	532	Premontois	Vague		47	90	
	533	id.	Labour		15	40	
	534	id.	id.		79	60	
	421	La Plage	id.		07	»»	
	422	id.	id.		13	30	
	423	id.	Vague		86	10	
	424	id.	Labour		28	»»	
	234	Gondonne	Vague		12	20	
	235	id.	Labour		77	30	
	236	id.	Vague		07	»»	
	237	id.	id.		07	»»	
	238	id.	id.		23	40	
	239	id.	Labour		55	20	
	240	id.	Vague		96	40	
	241	La Plaine	Aride		98	80	
	256	Le Cognet	Vague		84	40	
	305	Chanp du Blayon	id.	3	22	20	
	306	id.	Labour		72	50	
	382	id.	id.		23	90	
	383	Fabre	id.		8	60	
	384	Prageline	id.		11	60	
	385	id.	Sol		07	30	
	386	Le Pré	Pré	1	34	10	
	387	Prageline	Vague	2	91	70	
	388	Pièce de la Bastide	Labour	2	72	20	
	389	id.	Vague		10	20	
	400	Les Gravas	id.		69	40	
	401	La Barre	id.		22	30	
	402	id.	Labour		50	50	
	403	id.	Bois		06	20	
	404	Mille Homme	Labour		99	90	
	405	id.	Pature	1	58	20	
	413	La Beaume	Vague	4	04	30	
	414	Patafie	Pature		39	40	
	415	id.	Labour		52	90	
	416	id.	Bois		28	»»	
	417	id.	Pature		79	80	
	418	id.	Labour	1	73	10	
	419	id.	Vague	1	59	»»	
	420	id.	Labour		9	20	
	478	Les Barres	Vague	1	10	20	
	479	id.	Labour		35	20	
	500	Les Herannes	Pature		62	60	
	501	id.	Labour		32	10	
	502	id.	Vague		06	80	
	503	Les Prés	Labour		10	»»	
	504	id.	Pature		20	60	
	505	Costebele Prés bas	Vague		91	40	
	506	id.	id.		76	60	
	507	id.	Labour		90	»»	
			TOTAL GÉNÉRAL. . . .	96	40	03	

La vente aura lieu en un seul lot, en bloc, sur la mise à prix de : **Dix mille trois cents francs, ci . . . . . 10.300 francs.**

Les Immeubles ci-dessus appartiennent à Clermont, Eugènie et Noémie RICHIER, enfants mineurs de Noël RICHIER et de Mathilde MASSE, épouse de celui-ci en leur vivant propriétaires à Authon ;

La vente aura lieu sur la poursutte du sieur Leydet Flavien, propriétaire, domicilié et demeurant autrefois à Authon et actuellement à L'Escale, tuteur datif des mineurs Richier, ayant pour avoué Me GASSIER ; en présence du sieur Jacques Masse, propriétaire, domicilié et demeurant à Authon, subrogé-tuteur des dits mineurs ;

Et en exécution d'un jugement du Tribunal de Sisteron, en date du 19 novembre 1895, enregistré, qui a homologué une délibération du Conseil de famille des mineurs Richier, en date du 16 novembre 1896, enregistré ;

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude de Me LABORDE, notaire à Saint-Geniez, le 1er mars 1896.

Pour renseignements s'adresser à Me LABORDE, notaire à Saint-Ceniez, chargé de la vente, ou à Me GASSIER, avoué poursuivant.

Sisteron, le 21 Août 1896. L. GASSIER.

Enregistré à Sisteron, le 21 août 1896. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes. Signé : LEFÈVRE.

A céder de suite

CAFÉ très bien situé

S'adresser au Bureau du Journal.

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissage que la ***Créméine***, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre et fromage. La ***Créméine*** sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains. Cette farine hors concours, honorée d'un prix d'honneur et de 81 médailles, ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. Exigez le nom de ***créméine*** de la Maison ROQUES du Mans, et se méfier des imitations du nom : ***créméine***, ROQUES, au Mans (Sarthe).

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

Fournitures générales pour Maçonnerie

Mlle Marie MARTIN

ACCOUCHEUSE *de 1re Classe*

De la Faculté de Montpellier

Lauréate médaillée des Hopitaux de Marseille

A l'honneur d'informer le public qu'elle vient de se fixer à Sisteron.

Traverse de la Place

MAISON GASTINEL

Mlle CARLE

ACCOUCHEUSE DE 1re CLASSE

a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de se fixer à Sisteron rue Droite, (*habitation des précédentes accoucheuses*).

Elle fera tout son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

RUE DROITE

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

AVIS

Monsieur **Louis MEYSSON fils**, à l'honneur d'informer le public qu'il vient de créer une **NOUVELLE BOUCHERIE** *à Sisteron, Rue Droite en face la Traverse de la Place.*

Il fera tout son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

MAISON

A VENDRE

Rue de la Mission

S'adresser à Me HEIRIÈS, Notaire.

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire

SUPPLÉMENT

© VILLE DE SISTERON

La Revue des Journaux et des Livres

DOUZIÈME ANNÉE

Réduction du Tarif des Abonnements

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est de nature à combler tous leur désirs. Cette publication, *unique en son genre*, est la plus *complète*, la plus *curieuse* et la plus *intéressante* de notre époque. Elle produit, en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux, les revues et les livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Questions de modes, Voyages, Curiosités scientifiques, Agriculture, Hygiène et Médecine, Sports, Connaissances utiles, Joyeux devis, Chansons, Nouvelles à la main, Petites notes, Romans*, etc., etc., et fait, dans son *Courrier des Théâtres*, le compte rendu des premières de la semaine, ainsi que des grands concerts du dimanche. Elle contient, en outre, de nombreuses gravures d'actualité : portraits, evènements du jour, etc.

Primes gratuites offertes à chaque abonné.

La **Revue des Journaux et des Livres** offre en *Primes gratuites* à chaque abonné **son portrait** carte-album et, sur l'envoi d'une photographie, un **splendide portrait** peint à l'huile

La **Revue** publie en feuilleton : 1. **Dosia** roman couronné par l'académie française, par madame Henry Gréville, l'auteur si apprécié des *Epreuves de Raïssa*, de la *Princesse Ogorolf*, etc.; 2° **Lise**, étude de mœurs, par Jules Boens ; c'est une étude sur le monde des ouvriers de la houille, un portrait de l'ouvrier dans et hors la mine, encadré dans une jolie idille d'amour.

Répandue dans le monde entier et rédigée par les écrivains les plus célèbres de notre époque, les plus aimés du public, la **Revue des Journaux et des Livres** est dans sa douzième année. Pour répondre au chaleureux accueil de ses nombreux lecteurs *elle réduit considérablement le tarif, de ses abonnements*, afin de se rendre accessible à toutes les bourses.

NOUVEAU TARIF RÉDUIT DES ABONNEMENTS : Trois mois, **3** fr.; six mois, **5** fr. ; un an, **8** fr. On s'abonne, sans frais, dans tous les Bureaux de poste ; chez tous les libraires et marchands de journaux.

Le numéro : 10 centimes.

Un beau volume de vingt numéros spécimens, broché avec une jolie couverture tirée en deux couleurs, est envoyé, *franco*, contre **2** fr. **75** pour les départements et **3** fr. pour la Corse et l'Algérie.

La collection des onze premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de quatre mille Nouvelles littéraires et Contes variés, signés des plus grands écrivains ; chaque volume est illustré de nombreuses gravures. Elle contient, en outre, des Romans complets d'*Alphonse Daudet*, d'*Henri Rochefort*, d'*Octave Feuillet*, de *Ludovic Halévy*, d'*Hector Malot*, de *Guy de Maupassant*, de *Paul Bourget*, d'*Émile Zola*, etc. La collection est composée de onze magnifiques volumes de 825 pages, contenant la matière de plus de cent volumes, vendus en librairie 3 fr. 50, solidement reliés en toile rouge, avec titres dorés. Chaque volume : 14 francs.

Les dix premières années, **100 fr.** *franco en France ; pour l'Etranger, le port en plus.*

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Marché d'Aix

du 17 Juillet 1896.

Bœufs limousins	» »»	à	» »»
— Gris	1 50	à	» 55
— d'Afrique	1 30	à	1 25
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	» »»	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	» »»	à	» »»
Moutons Africains rés.	1 53	à	1 57
— arrivage	1 40	à	1 45
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Mètis	» »»	à	» »»
— Réserve	» »»	à	» »»

Billets d'Aller et Retour Collectifs

Délivrés dans toutes les gares P.L.M. pour les Villes d'Eaux desservies par le réseau P.L.M.

Il est délivré du 15 Mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau P.L.M., sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux familles d'au moins quatre personnes, payant place entière et voyageant ensemble des billets d'aller et retour collectifs de 1ère, 2e, et 3e classes, valables 30 jours pour les stations thermales suivantes : Aix, Aix-les-Bains, Beaume-les-Dames, Besançon, Bolléne-la-croisière, Bourbon-Lancy, Carpentras, Cette Chambéry, Charbonnieres, Clermont-Ferrand, Cluses, Coudes, Digne, Euzet-les-Bains, Evian-les-Bains, Genève, Goncelin-Allevard, Grenoble-(Uriage), Groisy-le-Plot-la-Caille, La Bastide. St Laurent-les-Bains, Lèpin-Lac d'Aiguebelette, Le Vigan, Lons-le-Saulnier, Manosque, Montélimar, Montpellier, Montrond, Moulins, Moutier-Salins, Pougues, Rèmilly, Riom, Roanne, Sail-sous-Couzan, St. Georges-de-Commiers St Julien-de-Cassagnas, St Martin d'Estreaux, Salins, Santenay, Sauve, Thonon-les-Bains, Vals-les-Bains-La-Bégude Vandenesse-St-Honoré-les-Bains, Vichy, Villefort.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, c'est à dire que les tois premiéres personnes paient le plein tarif et que la quatriéme et les suivantes paient le demi-tarif seulement.

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet : 40 Centimes

A Vendre de Suite

Pour cause de départ de la Propriétaire

GRAND HOTEL VASSAIL

Entièrement meublé

Toute facilité sera donnée pour le paiement.

S'adresser au Bureau du Journal.

SUPPRESSION D'UNE INFIRMITÉE

LA HERNIE

Il n'est rien de plus incommode qu'un bandage dont le ressort d'acier vous martyrise les reins dans tous vos mouvements. On est gêné pour travailler, pour se baisser, pour se mouvoir; c'est donc rendre un grand service aux personnes blessées que de leur indiquer un moyen tout nouveau de supprimer ces bandages qui les gênent et de se guérir. Il suffit d'écrire à **M. S. Rivière**, ex-membre de Sociétés de médecine au MANS (Sarthe), qui envoie la méthode gratis et cachetée contre un timbre de 15 centimes.

Notre Prime

Partout où la fièvre typhoïde résiste au froid, l'usage des eaux minérales naturelles s'impose comme une nécessité de premier ordre. Nos « Bernardins » de Vals sont des eaux de table excellentes ; elles facilitent la digestion, préviennent les gastriques, les gastralgies et toutes les indispositions du tube digestif. Tous les médecins que nous avons consultés — et dans le nombre il en est d'illustres — sont d'accord pour en prescrire l'usage habituel et constant et pour affirmer que l'on n'en peut retirer que des bienfaits.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du *Sisteron-Journal*. Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison.

La Meilleure des Eaux de Table

Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source « Les Bernardins », de Vals, prime du *Sisteron-Journal*.

Bicarbonate de soude.....	1.5838
Bicarbonate de potasse...	0.0337
Bicarbonate de chaux....	8.4548
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer	0.0333
Bicarbonate de manganèse.	traces
Sulfate de soude.	0.1281
Chlorure de sodium . . .	0.0365
Silice.	0.0740
Alumine	0.0930
Acide carbonique libre.	1,4681

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du *Sisteron-Journal*.

Port en sus

RECOMMANDÉ AUX LECTEURS

LES

CODES COMPLETS

(1200 pages de textes)

Dans toutes les Librairies, Kiosques, Gares

BROCHÉ : 2 fr. -- RELIÉ : 2 fr. 50

ou séparément en 8 volumes à 20 cent.

Pour recevoir directement franco-poste ou par colis postal en gare, envoyer à M. A.-L. Guyot, éditeur, 12, rue Paul Lelong, Paris, pour le volume broché : 2 fr. 60. — pour le relié : 3 fr. 10. — Par volume séparé : 30 centimes.

INDISPENSABLE A TOUS

Le journal **LA FAMILLE** publie cette semaine, les conditions d'un concours de nouvelles et de cuisine que cette revue ouvre entre ses abonnés et ses lecteurs. Les lauréats recevront des prix importants. Ce concours est le premier d'une série qui promet d'être intéressante, car **LA FAMILLE** fera, tout à tour, appel aux poètes, aux dessinateurs aux musiciens, et surtout aux dilligentes ménagères, habiles dans tous les travaux d'aiguille

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

AUX HERNIAIRES !

Madame **Veuve PELLEGRIN** a l'honneur d'informer le public qu'elle continue la confection et la vente des **BANDAGES** au 2me étage de sa maison, située aux Quatre-Coins, à côté de la Chapellerie.

L'ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

A partir du 1er Juillet, pour cause d'agrandissement, les bureaux de l'**Argus de la Presse** seront transférés :

14, Rue Drouot, 14

PRÈS DU BOULEVARD

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE

Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE.

DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS

Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echtes gratis.*

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

6

LA CONFESSION DE DEUX HONNÊTES GENS

V

Sur la place, ombragée d'un quadrilatère de marronniers centenaires, vous trouveriez, outre la mairie et l'église, édifices presque aussi centenaires que les marronniers, et vénérables sous leur replâtrage, un café, c'est-à-dire un cabaret plus vaste que les autres, plus orné, et surtout doté d'un billard.

Deux boucheries, s'il vous plaît : un « perruquier » ; deux epiceries « pour de bon », sans compter les boutiques où l'on trouve à la fois du beurre et du fil à droite de la papeterie, à gauche des légumes frais.

D'ailleurs, il y a sur la place marché tous les vendredis, et annuellement deux foires où l'on trouve à vendre et à acheter céréales et bêtes à tuer ou à engraisser.

La petite agglomération se suffit à elle-même pour tous ce qui est d'usage courant et n'a recours au chef-lieu, éloigné d'ailleurs de plusieurs lieues, on l'a vu, que pour écouler ses produits ou se fournir des objets de luxe, de ceux qui ne sont pas de consommation journalière.

Par là même, la vie intellectuelle n'y est pas annihilée. Au cabaret, on cause un peu de tout, du cours des blés mais aussi des faits divers relatés par les journaux, du prix des bêtes à cornes mais aussi des mérites de monsieur le maire et autres administrateurs de la commune.

Au café, c'est plus sérieux, comme ton et comme animation, d'autant que c'est le lieu du rendez-vous des gros bonnets. On y fait pas mal de politique générale, mais surtont de politique municipale. Les potins revêtent un caractère plus magistral. La littérature et l'art ne sont pas négligés, mais les discussions s'élèvent rarement jusqu'au diapason académique : le plus souvent, ce sont les ex-bonnetiers, les ex-marchands de denrées coloniales, en un mot les ex-parisiens qui en font les frais, et qui tiennent à montrer, par leurs souvenirs, qu'ils on jadis été en plein dans le courant « intellectuel », qu'ils le suivent même encore dans les « revues » et les gazettes auxquelles quelques-uns restent abonnés « par genre ».

Ce sera encore une conversation, mais cette fois entre hommes et au café. que nous ferons connaissance avec l'une des héroïnes de notre histoire, et que nous retrouverons notre principal héros.

VI

— Sérieusement, Monsieur le maire, vous avez des craintes pour votre réélection.

C'est un ex-marchand de la rue des Lombards qui au milieu d'un groupe, s'adresse à un petit vieux à cheveux grisonnants que sa tournure et sa rosette designent suffisamment comme un ancien officier retraité

— Mon Dieu, vous savez, cela fait quelque seize ans que je suis maire. C'est un bail sérieux.

— Qu'est ce que cela prouve !

— Cela prouve qu'on doit commencer à en avoir assez de moi. Puis, voyez-vous, je sens que le terrain est miné sous mes pas.

— Si l'on peut dire.

— Mais, sapristi, j'en ai des preuves, j'ai la preuve du moins qu'on travaille en dessous, mieux que cela ouvertement, contre moi.

— Ouvertement !

— Oui ouvertement. Le parti du père Sabot se remue, et vous savez bien que celui-là n'a nulle tendresse pour les aristos.

— Vous, un aristo... Oui je vois bien ce que vous voulez-dire. Vous n'êtes pas riche, mais vous êtes rentier..

— Et puis, je ne suis ni un cagot, ni une femmelette, mais je ne suis pas du tout tourné vers toutes leurs idées sociales. Voilà surtout ce qui les gêne.

— D'accord, monsieur le maire, mais nous savons ce que vous valez, pour l'administration et pour le reste, et nous ne vous abandonneront pas.

Les assistants approuvérent et Monsienr le maire vit sa modestie soumise à rude épreuve.

— Au surplus, fit quelqu'un, ce n'est pas tout que de chercher à vous couper l'herbe sous le pied, pour réussir, encore faudrait-il qu'ils eussent à vous opposer quelqu'un qui vous vaille, qui réunisse plus que les suffrages de messieurs les philantropes.

— Et, interrompit l'ex-drogiste, ils n'ont personne chez eux. Le père Sabot, peut-être, s'il voulait. Mais il pousse les autres, il parle beaucoup, mais refuse obstinément d'accepter aucune fonction, D'ailleurs...

— On ne voudrait pas de lui, et pour cause, fit un des assistants.

(A Suivre)

LOUIS DES ILES.

© VILLE DE SISTERON

Gazette des Chasseurs

Directeur : Emile BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PILULES

BEECHAM

Contre les maladies du **foie**, de l'**estomac** ou des **nerfs**. La première dose soulage en quelques heures sans interrompre ses occupations. Laxatives et dépuratives, elles débarrassent le corps des *glaires*, des *humeurs* et des *déchets* que l'alimentation y a accumulés et qui sont la source de la plupart de nos maux. Les **Pilules Beecham** *purifient le sang* et en *régularisent* le cours. A ce dernier titre, elles se recommandent particulièrement à l'usage des dames. Ce sont là des effets reconnus par des milliers d'attestations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse cinq millions de boîtes.

Préparées par Thomas Beecham, à St-Helens (Angleterre)

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée

SEULS REPRÉSENTANTS POUR LA **France** ET SES **Colonies** :

Ph^ie Anglaise des Champs-Elysées, 62, Aven. des Champs-Elysées

et Pharmacie **HOGG**, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies

A la Renommée

DE LA BONNE

CHAUSSURE

Confectionnée et sur commande

SPECIALITE

Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE

Adolphe BRUN

Rue de Leuze (Valaye)

SISTERON (Basses-Alpes)

Prix très modérés

OUI OUI

LA VICTORIEUSE

EST LE MEILLEUR DES PRODUITS POUR

TEINDRE SOI-MÊME

En toutes Nuances — Essayez-là

PAQUET Pr 10 LITRES

40c.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ARTIGE, AUBENAS (Ardèche)

Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers, Quincailliers

OUI OUI

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve Pellegrin.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, **M. CLEMENT** assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne

MAISON Vve PELLEGRIN

LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAM

PAIX JOIE ELEGANCE BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs

Journal hebdomadaire illustré

15 centimes le numéro. — **8** francs par an

16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS

(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS

Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.

Collaborateurs Célèbres

GRAVURES INÉDITES

MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande

PARIS. — 7, RUE CADET, 7 — PARIS

BANQUE RUSSE

pour le **Commerce étranger**, fondée en 1871, au capital entièrement versé de *20 Millions de roubles* (environ *56 Millions de Francs*). Cette Banque est représentée à **St-Pétersbourg, Moscou, Londres, Paris**. L'Agence de **Paris** est située *31, Rue du Quatre-Septembre.*

Guerre à l'Anémie!

FER GAFFARD

(Poudre de Fer sucré soluble)

LE ROI DES FERRUGINEUX

Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — Prix : 2f50 le Flacon

Dépôt : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, ET TOUTES PHARMACIES

Dépôt à Sisteron, chez M. LAUGIER Pharmacien.

FABRIQUE

DE

PATES ALIMENTAIRES

Louis AUDEMAR

Rue Saunerie

SISTERON (B.-A.)

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame **Juliette ADAM**

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

CONFISERIE — PATISSERIE

Ancienne Maison Chrestian

Fondée en 1790

François MEYNIER

SUCCESSEUR

Rue Mercerie — SISTERON

Confitures et Fruits confits d'Apt

Spécialité de Nougat des Alpes

Articles pour Revendeurs

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNÉRAIRES

en tous genres

PRIX MODÉRÉS

GRATIS PORTRAITS

AU CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au **crayon-fusain** dans votre localité, nous vous faisons l'offre suivante : Si dans le délai d'un mois de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de **100 francs ABSOLUMENT GRATIS**, pourvu que vous nous prometiiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. **TANQUEREY**, Directeur de la Société **Artistique de Portraits**, en son hôtel particulier, **rue Saint-Pétersbourg, 9, Paris**; elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait (Maison fondée en 1840).

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

Garantis pur Raisin

Depuis 30 francs et au dessus

E. SARLIN

Rue Saunerie, SISTERON.

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE

Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES

Se vend chez les principaux négociants

Avis aux Mères de Famille

FARINE LACTÉE NESTLÉ

est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. Gros. **A. CHRISTEN, 16, Rue Paro-Royal, PARIS**

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'EPICERIE

MANUFACTURE DE PLATRES - ALBATRES & CIMENTS

Des Hautes et Basses-Alpes

O. MOREAU Architecte & E. TRIDON Ingénieur-Constructeur

Direction : 17, rue du Louvre, PARIS

Exploitation à SERRES (Hautes-Alpes)

Ciment prompt.
Ciment Portland naturel.
Ciment Portland artificiel.

Chaux grasse de Serres,
Chaux hydraulique de Sigottier.
id. de Montclus.

Plâtre à engrais
Plâtre ordinaire pour construction.
Plâtres blancs pour plâtrerie fine.
Plâtres pour moulages.

Sulfate de chaux cru.

Sulfate de strontiane.
Blancs impalpables pour *Fabriques, Papeterie, etc.*

Tous nos produits livrés franco en Gare de *SERRES*

VELOCIPEDES PEUGEOT

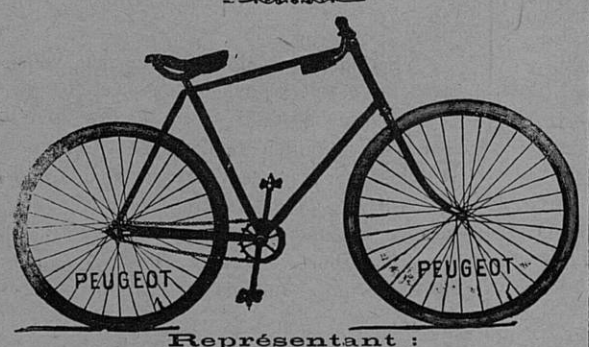

Représentant :

HENRI MARTEL

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES CUSENIER

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

QUINQUINA CUSENIER

TONIQUE. **LE SEUL VRAI** APÉRITIF.

ABSINTHE BLANCHE CUSENIER

NATURELLE

A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

© VILLE DE SISTERON